

Image not found or type unknown



Bon d'Acquiescement par huissier

Par **DarkVador**, le **17/12/2014** à **16:18**

Bonjour
Je suis passé au Tribunal devant le JAF en octobre et j'ai reçu le résultat fin novembre. Le jugement va dans mon sens, mon ex n'a pas obtenu ce qu'elle voulait. Aujourd'hui elle me dit qu'il faut que je lui envoie par huissier un bon d'acquiescement. Je n'en ai jamais entendu parlé, pourquoi est-ce à moi de le faire étant donné que le résultat du jugement va dans mon sens ? Ne puis-je simplement l'envoyer en recommandé avec AR à son avocate ?
Merci de vos réponses